



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada

Télécopieur de soumission :
1-866-246-6893

Courriel de soumission :
soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 001 À UNE DEMANDE DE PRIX

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Calgary, AB

Titre : Services de nettoyage et d'entretien – Lieu historique national du Fort-Langley (C.-B.)	
N° de l'invitation : 5P420-20-0378/A	Date : 26 avril 2021
N° de modification : 001	
N° de référence du client : s / o	
N° de référence de SEAG : PW-21-00951518	

L'invitation prend fin : À : 14 :00 h Le : 4 mai 2021	Fuseau horaire : HAR
--	---------------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Andrea McGraw-Alcock	
N° de téléphone : (587) 436-5908	N° de télécopieur : 1-866-246-6893
Courriel : andrea.mcgraw-alcock@canada.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Lieu historique national du Fort-Langley, C.-B.	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Modification 001

La présente modification vise à :

- A. reporter la date de clôture de l'invitation ;
- B. répondre aux questions des soumissionnaires ;
- C. modifier des détails de la visite des lieux ;
- D. reporter la date de début du contrat ; et
- E. modifier les dates du contrat à l'annexe B – Base de paiement.

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission conformément à Base de paiement inclus dans les présentes. Les soumissions qui ne sont pas présentées conformément à la présente modification seront jugées non conformes aux exigences de la demande de soumissions.

A. Date limite de la demande de soumissions

La date de clôture de la demande de soumissions 5P420-20-0378/A, intitulée « Services de nettoyage et d'entretien – Lieu historique national du Fort-Langley (C.-B.) », est reportée du 28 avril 2021 au **4 mai 2021 à 14 :00 h HAR.**

Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par télécopieur (**1-866-246-6893**) ou par courriel (soumissionsouest-bidswest@canada.ca). Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

B. Questions et réponses

- Q1.** Le délai d'exécution est très court, la demande de prix entre en vigueur le 28 avril 2021 et se termine le 1^{er} mai 2021. Est-ce possible de reporter la date de début du contrat d'au moins deux semaines?
- R1.** La date de début du contrat doit être reportée jusqu'au 1^{er} juin 2021 (consulter les points C et D ci-dessous).
- Q2.** Pour le nettoyage quotidien, s'agit-il de cinq (5) jours par semaine ou de sept (7) jours par semaine? Est-ce pendant 12 mois ou seulement l'été?
- R2.** Quotidien signifie sept (7) jours par semaine, 12 mois par année.
- Q3.** Les bâtiments seront faits seulement au besoin. Pouvez-vous envoyer une liste des noms des bâtiments, si possible, avec la superficie en pieds carrés.
- R3.** Ces bâtiments figurent à l'annexe A – Énoncé des travaux, à la section 6.2 : tonnellerie, entrepôt, théâtre, aires d'exposition, grande maison et quartier des employés. La superficie précise en pieds carrés des zones à nettoyer dans ces bâtiments n'est pas connue pour le moment.
- Q4.** Veuillez confirmer que les heures de travail doivent être entre 17 h et 7 h et que les tentes oTENTik doivent être nettoyées entre 11 h et 14 h.
- R4.** C'est exact.
- Q5.** Les fenêtres hautes du Centre d'accueil des visiteurs font-elles partie de l'étendue des travaux?
- R5.** Non
- Q6.** Les barbecues de tentes oTENTik font-ils partie de l'étendue des travaux?
- R6.** Non

- Q7.** Au cours des années précédentes, pouvez-vous nous dire combien d'employés ou d'entrepreneurs de nettoyage étaient présents sur les lieux chaque jour et combien d'heures ils y ont passées?
- R7.** Les horaires et le personnel variaient. Veuillez noter qu'il appartient au soumissionnaire de déterminer le niveau de dotation en personnel et de service requis pour effectuer les travaux précisés à l'annexe A – Énoncé des travaux.

La question suivante a été soulevée lors de la visite des lieux le 13 avril 2021 :

- Q8.** Y a-t-il un chariot pour transporter les déchets d'un bâtiment à l'autre?
- R8.** Non, l'entrepreneur doit apporter les ordures dans la zone centrale.

C. Modifier la section 1.3 Visite des lieux

Supprimer la section 1.3 Visite obligatoire des lieux dans son intégralité et la remplacer par la suivante :

SECTION À INSÉRER

1.3. Visite facultative des lieux

- 1.3.1.** Il y aura une visite facultative des lieux qui se tiendra le **13 avril 2021 à 9:00 h HAP**. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au Lieu historique national du Fort-Langley, 23433 Mavis Avenue, Fort Langley, C.B.
- 1.3.2.** Il importe de prendre note que tout au plus deux (2) représentants par entreprise seront admis à la visite des lieux. Les soumissionnaires sont priés de s'inscrire auprès de l'autorité contractante au plus tard le 12 avril 2021 à 12 h (HAR). Si la visite suscite suffisamment d'intérêt, Parcs Canada pourrait accueillir les soumissionnaires selon des plages horaires prédéterminées afin de respecter les protocoles d'éloignement physique.
- 1.3.3.** Conformément à la réglementation provinciale en matière de santé et sécurité, les visiteurs doivent être exempts de symptômes, porter un masque, et observer les principes d'éloignement physique lorsqu'ils sont présents sur le site. Il y aura une récapitulation par le chargé de projet et une séance de questions et réponses à l'extérieur des bâtiments. Un seul soumissionnaire à la fois sera autorisé à entrer dans les bâtiments pour y prendre des mesures et des photos.
- 1.3.4.** Les soumissionnaires sont priés de prendre contact avec l'autorité contractante avant la visite des lieux pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui y assisteront. Ils pourraient devoir signer une feuille de présence. Ceux qui n'assistent pas à la visite ou qui n'y envoient pas de représentant ne pourront pas obtenir d'autre rendez-vous, mais ils seront tout de même autorisés à présenter une soumission. Toute précision ou modification apportée à l'appel d'offres à la suite de la visite des lieux y sera intégrée à titre de modification.

D. Modifier la section 6.4 Durée du contrat

Supprimer la section 6.4 Durée du contrat dans son intégralité et la remplacer par la suivante :

SECTION À INSÉRER

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est du **1^{er} juin 2021 jusqu'au 31 mai 2022** inclusivement.

6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus de deux (2) période(s) supplémentaire(s) d'une (1) année(s) chacune, de **1^{er} juin 2022 jusqu'au 31 mai 2023, et de 1^{er} juin 2023 jusqu'au 31 mai 2024 inclusivement**, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

E. Remplacer Annexe B – Base de paiement

Le **Base de paiement** à l'annexe B de la demande de soumissions 5P420-20-0378/A, intitulé « Services de nettoyage et d'entretien – Lieu historique national du Fort-Langley (C.-B.) » est supprimé au complet et remplacé par le **Base de paiement** inclus dans les présentes.

Les soumissionnaires DOIVENT présenter leur soumission conformément à **Base de paiement** inclus dans les présentes. Les soumissions qui ne sont pas présentées conformément à la présente modification seront jugées non conformes aux exigences de la demande de soumissions.

Supprimer l'**Annexe B – Base de paiement** dans son intégralité et la remplacer par la suivante :

SECTION À INSÉRER

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

**** À remplir par le soumissionnaire ****

- (a) Le soumissionnaire doit présenter la soumission financière conformément à la base de paiement.
- (b) Tous les prix sont en dollars canadiens et la destination est FAB.
- (c) Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

1. Prix unitaires fermes

À condition de remplir toutes ses obligations au contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme en dollars canadiens pour tous les coûts, y compris, sans y être limité, tous les frais professionnels, techniques et administratifs nécessaires pour répondre aux exigences de l'*annexe A – Énoncé des travaux*, telles qu'elles sont énoncées.

N° de l'invitation :
5P420-20-0378/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Andrea McGraw-Alcock

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
PW-21-00951518

Titre :
Services de nettoyage et d'entretien – Lieu historique national du Fort-Langley (C.-B.)

A. Pour la période du contrat : du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

N° d'article	Description	Unité de mesure	Prix ferme par unité (PU)	Quantité estimée (QE)	Montant estimé (PU x QE)
A. Pour la période du contrat : du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022					
1.1	Tâches de nettoyage obligatoires : Prix mensuel ferme pour <u>toutes</u> les tâches de nettoyage de routine et activités prévues au calendrier. Comprend les tâches quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles et semestrielles.	Par mois	\$	12	\$
1.2	Prix unitaire ferme pour le nettoyage demandé, des tentes oTENTik conformément à la section 6.1 de l'annexe A, Énoncé des travaux concernant les bâtiments historiques.	Par unité	\$	500	\$
1.3	Prix ferme pour les autres tâches de nettoyage demandées, conformément à la section 6.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux concernant les bâtiments historiques.	Par tâche de nettoyage	\$	120	\$
1.4	Prix ferme pour les autres tâches de nettoyage demandées, conformément à la section 6.3 de l'annexe A, Énoncé des travaux concernant l'aire de jeux pour les enfants.	Par tâche de nettoyage	\$	120	\$
1.5	Taux horaire ferme pour d'autres services de nettoyage demandés, conformément à la section 6.4 de l'annexe A, Énoncé des travaux.	Par heure	\$	15	\$
(A)	Pour la période du contrat : du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 Somme des articles 1.1 à 1.5 (sans les taxes applicables)				\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0378/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Andrea McGraw-Alcock

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
PW-21-00951518

Titre :
Services de nettoyage et d'entretien – Lieu historique national du Fort-Langley (C.-B.)

B. Pour l'année d'option 1 du contrat : du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

N° d'article	Description	Unité de mesure	Prix ferme par unité (PU)	Quantité estimée (QE)	Montant estimé (PU x QE)
B. Pour l'année d'option 1 du contrat : du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023					
2.1	Tâches de nettoyage obligatoires : Prix mensuel ferme pour <u>toutes</u> les tâches de nettoyage de routine et activités prévues au calendrier. Comprend les tâches quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles et semestrielles.	Par mois	\$	12	\$
2.2	Prix unitaire ferme pour le nettoyage demandé des tentes oTENTik conformément à la section 6.1 de l'annexe A, Énoncé des travaux concernant les bâtiments historiques.	Par unité	\$	500	\$
2.3	Prix ferme pour les autres tâches de nettoyage demandées, conformément à la section 6.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux concernant les bâtiments historiques.	Par tâche de nettoyage	\$	120	\$
2.4	Prix ferme pour les autres tâches de nettoyage demandées, conformément à la section 6.3 de l'annexe A, Énoncé des travaux concernant l'aire de jeux pour les enfants.	Par tâche de nettoyage	\$	120	\$
2.5	Taux horaire ferme pour d'autres services de nettoyage demandés, conformément à la section 6.4 de l'annexe A, Énoncé des travaux.	Par heure	\$	15	\$
(B)	Pour la période d'option du contrat : du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 Somme des articles 2.1 à 2.5 (sans les taxes applicables)				\$

C. Pour l'année d'option 2 du contrat : du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

N° d'article	Description	Unité de mesure	Prix ferme par unité (PU)	Quantité estimée (QE)	Montant estimé (PU x QE)
C. Pour l'année d'option 2 du contrat : du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024					
3.1	Tâches de nettoyage obligatoires : Prix mensuel ferme pour <u>toutes</u> les tâches de nettoyage de routine et activités prévues au calendrier. Comprend les tâches quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles et semestrielles.	Par mois	\$	12	\$
3.2	Prix unitaire ferme pour le nettoyage demandé, des tentes oTENTik conformément à la section 6.1 de l'annexe A, Énoncé des travaux concernant les bâtiments historiques.	Par unité	\$	500	\$
3.3	Prix ferme pour les autres tâches de nettoyage demandées, conformément à la section 6.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux concernant les bâtiments historiques.	Par tâche de nettoyage	\$	120	\$
3.4	Prix ferme pour les autres tâches de nettoyage demandées, conformément à la section 6.3 de l'annexe A, Énoncé des travaux concernant l'aire de jeux pour les enfants.	Par tâche de nettoyage	\$	120	\$
3.5	Taux horaire ferme pour d'autres services de nettoyage demandés, conformément à la section 6.4 de l'annexe A, Énoncé des travaux.	Par heure	\$	15	\$
(C)	Pour la période d'option du contrat : du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 Somme des articles 3.1 à 3.5 (sans les taxes applicables)				\$

2. Prix total combiné estimatif évalué de la soumission

Le prix total de l'offre évaluée est la somme de (1) l'année contractuelle, (2) l'année d'option 1 et (3) l'année d'option 2.

Prix total évalué de la soumission Somme des articles A + B + C (sans les taxes applicables)	\$
---	-----------

Remarques :

- (a) Les coûts non définis ne seront pas autorisés dans le cadre du contrat, à moins qu'il n'y ait un changement dans les exigences du travail et qu'il soit traité par un avenant au contrat émis par l'autorité contractante.
- (b) Les modalités de paiement supplémentaires ne s'appliqueront pas au contrat;
- (c) Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.